

Demande de l'AES adressée au CIF

L'Éducation Nationale française permet aux élèves de nombreuses régions de France d'apprendre et de passer aux examens leur « langue régionale » : breton, occitan, catalan...

Ce n'est pas le cas du francoprovençal. Quelques enseignements existent ici ou là, mais pas de présence aux examens, notamment au motif que le francoprovençal n'a pas de références graphiques propres. D'autre part, dans nos lycées, collèges et même dans nos écoles, les élèves proviennent de plusieurs communes où les façons de parler francoprovençal sont légèrement différentes et où les écritures phonétiques le sont donc aussi. Or nos enseignants et nos élèves se trouvent désorientés quand ils voient les mêmes mots écrits différemment. Lequel enseigner ? Lequel retenir ?

En conséquence, il est nécessaire, pour l'enseignement en France du francoprovençal, d'avoir une norme écrite, comme en possède la plupart des langues qui nous entourent et qui sont enseignées, qu'elles soient régionales ou non. Cette norme doit être un compromis heureux entre orthographe et phonétique.

La littérature en francoprovençal qui existe depuis le XIII^{ème} siècle peut servir de source d'inspiration et l'on remarque que leurs auteurs ont naturellement adopté ou mis au point des écritures comportant à la fois des aspects phonétiques et des repères orthographiques dont certains ne se prononcent pas. C'est aussi de cette manière qu'écrivent la plupart du temps les personnes dont le francoprovençal est la langue maternelle, lorsqu'elles n'ont pas suivi des cours de phonétique.

Il ne s'agit pas d'inventer une nouvelle langue, ni même de faire une koïnée des parlers existants. Il s'agit de mettre en place des systèmes graphiques communs dans lesquels les locuteurs pourront insérer leur parler.

Par ailleurs, les graphies phonétiques existantes – et sur lesquels le CIF a déjà travaillé – conservent tout leur intérêt pour relever les prononciations locales, écrire des saynètes dans les groupes de théâtre en francoprovençal...

Mais pour le développement de son enseignement, au moins pour la partie française du francoprovençal (pour la Suisse et l'Italie, il appartiendra à chacun des acteurs de choisir ce qui peut lui être utile pour son enseignement), la production d'une norme écrite qui recueille l'assentiment d'un grand nombre de locuteurs et d'associations ou structures travaillant sur le francoprovençal est désormais incontournable.

Pour la mise au point de ces systèmes graphiques communs, nous avons demandé la contribution du Professeur Jean-Baptiste Martin : il a accepté.

Pour les choix à opérer et afin que cette écriture soit réussie, nous n'avons pas voulu réaliser un travail isolé, mais nous avons souhaité avoir l'avis des personnes qui écrivent ou qui lisent des textes en francoprovençal, et provenant d'une large partie de l'aire francoprovençale. Bien entendu, chacun conserve sa liberté d'écrire comme il le souhaite.

C'est pourquoi nous sollicitons votre aide aujourd'hui. Le CIF organise, à la demande de l'AES, (Association des Enseignants de Savoyard / Francoprovençal) une journée de travail